

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

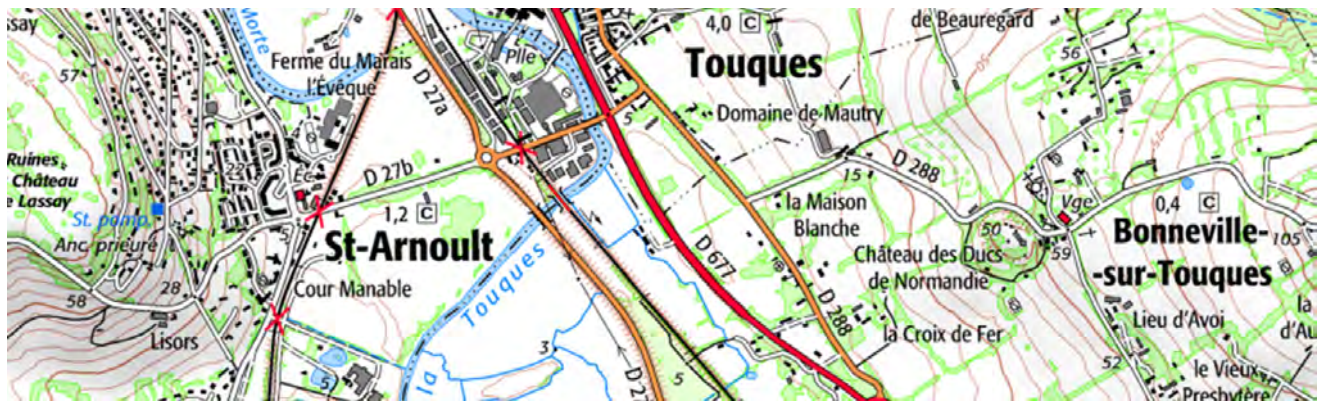
LA TOUQUES

Département du CALVADOS (14) / Commune de SAINT-ARNOULT (14800)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Pont du chemin de fer de Lisieux à Deauville situé à 250 mètres en amont du pont de Touques	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Pont repérable sur le Scan Littoral (grâce à la voie de chemin de fer) et Ortho Littorale Positionnement confirmé par carte scannée fournie par les services (cf. page 2) Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : Comité de Gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie. Rapport DIREN Area Eau-environnement (1998)

Département du Calvados (14)

15

TOUQUES



LTM : Pas de texte trouvé

LSE : Décret du 7 novembre 1964
Pont du chemin de fer de Lisieux à Deauville
situé à 250 mètres en amont du pont de Touques

1998

IGN - 1711 ouest - 1/25 000